



C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

DELIBERATION N° D.2021.06.9 **du Conseil communautaire du 29 juin 2021**

Décision modificative n°1 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et modification des autorisations de programme et crédits de paiement pluriannuels. **Exercice budgétaire 2021.**

Date de la convocation : 22 juin 2021
Date d'affichage : 30 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 76
Secrétaire de séance : M. Charles RODWELL
Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWE, Mme Sonia BRAU, Mme Christine CARON, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëticia GAINARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Christophe KONSdorFF, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jean-Philippe LUCE, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, Mme Anne-France SIMON, Mme Sophie TRINIAC, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

M. Renaud ANZIEU, Mme Vanessa AUROY, M. Fabien BOUGLE, M. Philippe BRILLAULT, M. François DARCHIS, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Erik LINQUIER, M. Emmanuel LION.
Mme Lydie DUCHON (pouvoir à M. Kamel HAMZA), M. Jérémy DEMASSIET (pouvoir à M. Jean-Philippe LUCE), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à M. François DE MAZIERES), M. Marc TOURELLE (pouvoir à Mme Géraldine LARDENNOIS), M. Pascal THEVENOT (pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN), Mme Nathalie JAQUEMET (pouvoir à M. Luc WATTELLE), M. Jean-Pierre CONRIE (pouvoir à Mme Christine CARON), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), M. Jean-Christian SCHNELL (pouvoir à Mme Sophie TRINIAC), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Bruno DREVON), Mme Martine BELLIER (pouvoir à M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN), M. Henri LANCELIN (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Magali LAMIR (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M14 ;

Vu la délibération n° 2018-03-04 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 mars 2018 relative notamment à la création des autorisations de programmes (AP) 2018-001 pour la construction de la seconde déchèterie intercommunale et le parking de stockage des bennes à Buc et 2018-002 pour le fonds de concours lié à la construction du gymnase de Buc pour compenser la création d'un dépôt de bus et d'un atelier annexe dans le cadre de la gestion des investissements pluriannuels de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2021.04.3 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 avril 2021 relative au vote du budget primitif 2021 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n° D.2021.04.4 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 avril 2021 relative à la création et à la révision annuelle des autorisations de programmes et des crédits de paiement (AP-CP) du budget principal,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

- Cette délibération a deux objets :

- réviser le montant de l'autorisation de programme pour la construction de la déchèterie de Buc et les crédits de paiement 2021,
- modifier le budget voté le 6 avril 2021 par des virements entre chapitre. Cette première décision modificative (DM1) n'a pas d'incidence financière.

- L'autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour la réalisation d'un programme d'investissement pluriannuelle. Corrélativement, les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Les AP-CP doivent faire l'objet d'une délibération séparée de celle du budget. Le mécanisme des autorisations de programme-crédits de paiement (AP-CP) permet ainsi une plus grande transparence des engagements pluriannuels de la collectivité.

Cette procédure offre l'avantage d'inscrire au budget, chaque année uniquement, les crédits qui seront réellement consommés, c'est-à-dire les CP.

Dans ce cadre, il est nécessaire de réviser le montant d'une autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement.

Révision du montant de l'autorisation de programme n°2018-001 pour la construction de la déchèterie intercommunale à Buc et de l'échéancier des crédits de paiement :

La seconde déchèterie intercommunale de l'agglomération a ouvert ses portes en mars 2020. Le Conseil communautaire avait voté une autorisation de programme de 4 000 000 € pour la réalisation de la déchèterie et du parking des camions bennes.

Il convient d'augmenter le montant de l'autorisation de programme de 90 000 € pour prendre en compte les avenants de fin de marché, soit moins de 2% de l'AP initiale. Cette augmentation de l'AP nécessite l'inscription des crédits de paiement supplémentaires sur l'exercice 2021.

L'échéancier prévisionnel voté le 6 avril 2021 était le suivant :

AP n°	Objet	CP réalisés (2018 à 2020)	CP 2021	CP 2022	TOTAL AP
2018-001	Déchèterie intercommunale de Buc et parking	3 697 978,40	213 000,00	89 021,60	4 000 000,00

L'échéancier prévisionnel révisé en euros est le suivant :

AP n°	Objet	CP réalisés (2018 à 2020)	CP 2021	CP 2022	TOTAL AP
-------	-------	---------------------------	---------	---------	----------

2018-001	Déchèterie intercommunale de Buc et parking	3 697 978,40	392 000,00	21,60	4 090 000,00
----------	---	--------------	------------	-------	--------------

• Il convient, par la présente délibération, d'approuver **la décision modificative n° 1 (DM1)** de l'exercice budgétaire 2021 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Elle intervient après l'adoption du budget primitif 2021, par délibération n° D.2021.04.3 du 6 avril 2021. Cette première décision modificative de l'année vise uniquement à faire des virements au sein de la section d'investissement entre chapitres, sans modifier le total des crédits votés au BP 2021.

Les modifications budgétaires ne concernent que les dépenses d'investissement. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT						Dépenses	Commentaires
TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES SECTION D'INVESTISSEMENT						0,00 €	
Chapitre	Article	Fonction	Programme				
Opération-chapitre 714 : Déchèterie intercommunale à Buc						179 000,00 €	
714	2315	812	AAMUR038	Installations en cours	179 000,00 €	Gestion des déchets : complément solde du marché de construction de la déchèterie.	
Opération-chapitre 312 : Piste cyclable						-13 309,00 €	
312	2031	822	ADEPUR081	Frais d'études	-13 309,00 €	Circulations douces : frais d'études schéma directeur	
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles						-550 000,00 €	
20	2031	812	CANNUEL009	Frais d'études	-550 000,00 €	Gestion des déchets : changement de chapitre budgétaire pour l'enquête de distribution des bacs	
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées						12 445,00 €	
204	2041582	822	ADEPUR077	Subvention d'équipement versée à un autre groupement pour des bâtiments ou installations	12 445,00 €	Circulations douces : participation à la piste cyclable de la RN118 réalisée par la CAPS	
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles						300 000,00 €	
21	2188	812	CANNUEL001	Autres immobilisations corporelles	550 000,00 €	Gestion des déchets : changement de chapitre budgétaire pour l'enquête de distribution des bacs	
21	2115	824	DACQCES160	Terrains bâtis	-250 000,00 €	Aménagement : acquisition entrepôt Rivolet ajustement des crédits nécessaires	
Chapitre 458121 : Opération sous mandat : piste cyclable Bois d'Arcy vers base de loisirs						864,00 €	
458121	458121	822	ADEPUR078	Opération sous mandat : piste cyclable Bois d'Arcy	864,00 €	Circulations douces : dernière facture de l'opération.	
Chapitre 020 : Dépenses imprévues d'investissement						71 000,00 €	
020	020	01	CANNUEL010	Dépenses imprévues	71 000,00 €		

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver cette DM1 du budget principal de Versailles Grand Parc pour l'exercice budgétaire 2021.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de voter une augmentation de 90 000 € de l'AP n°2018-001 : « déchèterie intercommunale de Buc et parking », soit un montant révisé de 4 090 000 € ;
- 2) de modifier l'échéancier des crédits de paiement (CP) liés à l'AP n°2018-001;
- 3) d'indiquer le nouvel échéancier prévisionnel en euros suivant pour l'ensemble des AP-CP de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

AP n°	Objet	CP réalisés (2018 à 2020)	CP 2021	CP 2022	TOTAL AP
2016-003	Echangeur A86	16 100,00	237 000,00	346 900,00	600 000,00
2017-005	Moulin de Vauboyen			350 000,00	350 000,00
2017-006	Piste cyclable vallée de la Bièvre	879 736,06	1 250 000,00	263,94	2 130 000,00
2018-001	Déchèterie intercommunale de Buc et parking	3 697 978,40	392 000,00	21,60	4 090 000,00
2018-002	Gymnase de Buc (compensation dépôt de bus)	1 000 000,00	500 000,00	0,00	1 500 000,00
2018-003	Fonds de concours Plan de développement intercommunal	2 747 985,13	1 392 010,00	1 296 484,87	5 436 480,00
2019-001	Fibre optique : liaison mairies	1 607 936,52	760 000,00	3 132 063,48	5 500 000,00
2020-001	Fonds de concours retour incitatif 2020	0,00	2 266 350,00	410 848,00	2 677 198,00
2020-002	Création halte allée royale de Villepreux Tram13	0,00	1 826 900,00	673 100,00	2 500 000,00
2020-005	Acquisition Moulin de St Cyr	0,00	3 800 000,00	0,00	3 800 000,00
2021-001	Fonds de concours retour incitatif 2021			3 554 000,00	3 554 000,00
	TOTAL CP	9 949 736,11	12 424 260,00	9 763 681,89	32 137 678,00

- 4) d'adopter la décision modificative n° 1 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour 2021, voté par chapitre, telle que présentée dans la maquette règlementaire annexée.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 67 voix , 1 abstention (Madame Lydie DULONGPONT.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.